Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 14 mai 2020 modifiant l'arrêté du 11 février 2020 relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier

NOR: TREL2011570A

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu les articles L. 425-6 à L. 425-13 et l'article R. 425-8 du code de l'environnement;

Vu l'arrêté du 11 février 2020 relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 30 avril 2020,

Arrête

Art. 1er. – Après la dernière ligne du tableau de l'article 1 er de l'arrêté du 11 février 2020 susvisé, il est ajouté la ligne suivante :

*

Notification par la fédération départementale des chasseurs des plans de chasse.	Au plus tard la veille de la première date d'ouverture de la chasse de l'espèce concernée dans le département.	Au plus tard la veille de la première date d'ouverture de la chasse de l'espèce concernée dans le département.
--	--	--

>>

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait le 14 mai 2020.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité, O. Thibault